

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le quatorze avril deux mil huit, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER
Michel BOUVARD
Annie CABASSE-LAROCHE
Joëlle NEVEUX
Patrick VEGAS
Florent VILLANOVA
Michelle LETOT
Marie Claude GUERIN
Nicole LOTITO
Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE
Joëlle DUMOND
Liliane TISSERAND
Jean Claude CARPENTIER
Françoise CHAILLAN
André COURTIL
Colette ANGLADE
Paul HEIM
Michel TING
Joël PASQUETTE
Philippe LEFEVRE
René CORGNOLO
Sylvie SERGE CABITEN
Jean Christophe MILLIOT
Isabelle PLANTARD
Johnny RODRIGUES
Fanny PAIGNON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

ABSENTS

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Mademoiselle Fanny PAIGNON est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

II – ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 04 DECEMBRE 2007, 18 DECEMBRE 2007 ET 14 MARS 2008

Le procès verbal de la séance du 04 décembre 2007 est adopté par les membres présents lors de la séance.
VOTE : 14 VOIX POUR : MM. JOUSSE, OLLIVIER, BOUVARD, NEVEUX, VEGAS, VILLANOVA, LETOT, GUERIN, LOTITO, DUMOND, TISSERAND, LEFEVRE, CORGNOLO, MILLIOT

Le procès verbal de la séance du 18 décembre 2007 est adopté par les membres présents lors de la séance.
VOTE : 14 VOIX POUR : MM. JOUSSE, OLLIVIER, BOUVARD, NEVEUX, VEGAS, VILLANOVA, LETOT, GUERIN, LOTITO, DUMOND, TISSERAND, LEFEVRE, CORGNOLO, MILLIOT

Le procès verbal de la séance du 14 mars 2008 est adopté par les membres présents.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

1 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION A MONSIEUR LE MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de considérer comme missions :

- les déplacements qui ont pour objet de négocier un contrat ou rechercher un co-contractant,
- les déplacements sur les forums et salons ou dans des collectivités afin de rechercher des solutions techniques à nos besoins ou se faire présenter des démarches innovantes qui pourraient trouver à s'appliquer sur la Commune,
- les dépenses engagées dans le cadre du jumelage,
- toute manifestation organisée par l'Association des Maires de France ou autre organisme tel que Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Direction Générale des Collectivités Locales, Centre de Gestion ...
- toute autre mission qui présenterait un intérêt général pour la Commune et pour ses habitants.

PRECISE que les frais remboursés se font en principe au réel, c'est-à-dire sur présentation de factures. Toutefois, les remboursements des dépenses liées à la restauration ou à l'hébergement sont, quant à eux, forfaitaires, dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

PRECISE que l'enveloppe annuelle est fixée à un montant de 15.000 €,

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

2 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRESENTATION

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer à Monsieur Le Maire une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant de 760 euros correspondant au remboursement des frais de mission,

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

3 INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction allouées au Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués comme il suit : * Enveloppe de base - Indemnité du Maire : 65 % de l'indice brut 1015 - Indemnité des adjoints : 27,50 % de l'indice brut 1015 x 9 Adjoints - * Majorations - Une majoration de 25 % est accordée aux villes classées stations touristiques - * L'application de ces règles conduit pour Roquebrune-sur-Argens à une enveloppe mensuelle globale de 14.614,30 €, revalorisée en fonction de l'évolution du point d'indice,

FIXE les indemnités maximales pouvant être allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

PRECISE que l'indemnité versée à chaque Adjoint ou Conseiller municipal délégué sera arrêtée par Monsieur le Maire en fonction des délégations de fonction ou de signature qui leur seront attribuées et dans la limite de l'enveloppe globale,

PRECISE que ces indemnités de fonction seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés,

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

4 INDEMNITE DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES JURYS CONSTITUES EN APPLICATION DES ARTICLES 38, 69, 70 et 74 DU CODE DES MARCHES PUBLICS DU 1^{ER} AOUT 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOpte le principe du versement d'une indemnité de participation aux travaux, dans ces jurys, des membres ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle des candidats,

FIXE le montant de cette indemnité à la somme de 270 euros par membre et par réunion, augmentée de l'indemnité kilométrique de déplacement.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

5 MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU PARKING DES CENTRES COMMERCIAUX DU CŒUR DE LA BOUVERIE – MARCHÉ 2007/004 – AVENANT N°1 PORTANT CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE D'UN COTRAITANT PAR CREATION D'UNE NOUVELLE PERSONNE MORALE

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la modification de la forme sociale du cotraitant ATELIER TESE, dont le siège social est à SIX FOURS LES PLAGES (83140), L'Anthurium, Résidence Aigue Belle, 429 rocade des Playes concernant le marché n°2007/004 attribué le 09 janvier 2007 au groupement SNAPSE / Atelier TESE dont le mandataire pour les besoins de l'opération est SNAPSE, sis comme il est dit supra.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes ses pièces s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

6 EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2007/126

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du transfert de l'appel d'offres ouvert n°2007 / 126 « Extension du système de vidéo surveillance » de la société France TELEPHONE, titulaire du marché initial, au profit de la société VIDEO TELECOM RESEAU VTR, dont le siège social est à CANNES (06400) c/o ACTE, 29 boulevard de la Ferrage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que le marché se poursuivra aux mêmes conditions avec la société cessionnaire.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

7 RECOUVREMENT DU VALLON DE SAINTE CANDIE – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET LES PROPRIETAIRES RIVERAINS

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention de servitude à intervenir entre la Commune et les propriétaires riverains du vallon concernés par les travaux d'aménagement et de recouvrement,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes à venir qui seront passés en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer les actes requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à leur authentification ainsi que tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

8 OPERATION DE REVITALISATION DU VILLAGE – COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL A LA COLLECTIVITE (C.R.A.C.) EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte-rendu d'activité à la Collectivité relatif à l'exercice 2007 pour l'opération de Convention Publique d'Aménagement (C.P.A.) revitalisation du Village, arrêté au 30 décembre 2007,

DIT que dans la mesure où la Convention Publique d'Aménagement est arrivée à son terme, il s'agit du dernier compte-rendu d'activité présenté par la S.A.I.E.M. de Construction de Draguignan à la Commune.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

9 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'Intervention Foncière avec la SAFER,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

10 QUARTIER DES ISSAMBRES – SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PASSAGE A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI LO COUAROYE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer toute convention à intervenir entre la Commune et le propriétaire de la parcelle concernée par le passage de la canalisation d'assainissement,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier les actes à venir qui seront passés en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer les actes requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à leur authentification ainsi que tout document relatif à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure d'expropriation le cas échéant.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

- 11 RESERVE FONCIERE EN VUE D'OPERATION PUBLIQUE - ACQUISITION D'UN STUDIO SIS 41 RUE DES BOUCHONNIERS AU VILLAGE, PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 233 APPARTENANT A MONSIEUR GEORGE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de passer outre l'avis des Domaines et d'acquérir à Monsieur Jean-Pierre GEORGE, le studio cadastré section BD n° 233, d'une contenance cadastrée de 18 m² mais d'une superficie réelle de 36 m² environ, sis Rue des Bouchonniers au Village, au prix de 110 000 €,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude Notariale de Maîtres JANER/BRINES,
SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional ou à tout autre organisme habilité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande et notamment l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 12 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL, EN VUE DE L'ACQUISITION A LA SAFER, DES PARCELLES CADASTREES SECTION AS 759, 764, 766, 769 ET 51 SISES QUARTIER DES VERGERS**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE les engagements pris au titre du protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la Commune, la SAFER PACA, Mme MARTIN et M. LENORMAND,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que toutes pièces relatives à cet accord tripartite.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 13 LOGEMENTS ECO PERFORMANTS - DEPASSEMENT DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS DANS LA LIMITE DES 20 %**
Après débat, le Conseil Municipal :
AUTORISE en application des articles L 128-1 et L 128-2 du Code de l'Urbanisme le dépassement du coefficient d'occupation des sols, dans la limite de 20 % et dans le respect des autres règles du plan d'occupation des sols, pour les constructions remplissant les critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable,
RAPPELLE que pour pouvoir bénéficier du dépassement du coefficient d'occupation des sols prévu à l'article L 128-1 du Code de l'Urbanisme, le pétitionnaire du permis de construire doit justifier que la construction projetée respecte les critères de performance énergétique et des justifications tels qu'ils sont prévus par les textes d'application en vigueur, notamment les articles R 111-21 et R111-21-1 du Code de la Construction issus du décret N° 2007-18 du 5 Janvier 2007.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 14 EXPULSION DE LA FERME DES CASTAGNIERS – PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGES PAR LA S.A.R.A.**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de prendre en charge les frais de justice engagés et à venir relatifs à la procédure d'expulsion entamée par la S.A.R.A. à l'encontre de Monsieur MOGUEZ Philippe,
DIT que la dépense à engager sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 15 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME POUR LA VENTE DE PRESTATIONS NAUTIQUES**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat avec l'O.M.T. pour la vente de prestations nautiques du Centre Municipal de Voile et de Kayak pour l'année 2008,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 16 PROJET DE CONVENTION DE REALISATION D'UNE SALLE DE SPORTS AVEC LE CONSEIL GENERAL**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le projet de convention à passer avec le Conseil Général,
APPROUVE le montant de la participation communale fixé à 141 759,86 € H.T. (par voie de fonds de concours au Département) pour la réalisation d'une tribune de 100 places,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Var,
PRECISE que ce projet de convention annule et remplace la convention approuvée par le Conseil Municipal le 9 décembre 2003,
S'ENGAGE d'ores et déjà à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

17 DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DONNE** délégation à M. le Maire de tout ou partie, pour la durée du mandat, de certaines de ses attributions énoncées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui sont limitativement fixées.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

18 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DE LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE CREER un poste d'Adjoint Spécial pour le quartier de la Bouverie,

RAPPELLE qu'un poste d'« Adjoint Spécial au quartier » avait déjà été créé sous le précédent mandat par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2001 et qu'à la suite des incendies de l'année 2003 et après avoir obtenu l'accord de Monsieur le Préfet du Var, lors d'un entretien, un deuxième poste avait été créé par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2004.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

19 ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL AU QUARTIER DE LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT Monsieur Philippe LEFEVRE, Adjoint Spécial au quartier de la Bouverie.

VOTE : 25 voix POUR

2 CONTRE (2 bulletins blancs)

20 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE CREER un poste d'Adjoint Spécial pour le quartier des Issambres,

RAPPELLE qu'un poste d'« Adjoint Spécial au quartier » avait déjà été créé sous le précédent mandat par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2001 et qu'à la suite des incendies de l'année 2003 et après avoir obtenu l'accord de Monsieur le Préfet du Var, lors d'un entretien, un deuxième poste avait été créé par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2004.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

21 ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL AU QUARTIER DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT Madame Colette ANGLADE, Adjoint Spécial au quartier des Issambres.

VOTE : 26 voix POUR

1 CONTRE (1 bulletin blanc)

22 OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME– DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de constituer le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme comme suit :

1 - HUIT MEMBRES TITULAIRES, représentant les élus :

- Michel BOUVARD
- Annie CABASSE LAROCHE
- Jean Paul OLLIVIER
- Jean Claude CARPENTIER
- Nicole LOTITO
- Joëlle NEVEUX
- Colette ANGLADE
- Johnny RODRIGUES

HUIT MEMBRES SUPPLEANTS, représentant les élus :

- Marie Claude GUERIN
- Florent VILLANOVA
- Patrick VEGAS
- Joëlle DUMOND
- Fanny PAIGNON
- Michel TING
- Françoise CHAILLAN
- Jean Christophe MILLIOT

2 - SEPT membres titulaires et SEPT membres suppléants, représentant des professionnels et associations intéressés au tourisme à l'animation et à la culture désignés sur proposition des associations et organisations professionnelles locales dûment consultées, afin qu'elles désignent leurs délégués ; il est précisé que les 7 représentants des socio professionnels seront désignés conformément aux propositions des associations et organisations professionnelles, par arrêté municipal.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

- 23 CREATION DE LA COMMISSION « ANIMATION – CULTURE – PATRIMOINE »**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de la création de la Commission «Animation, Culture et Patrimoine»,
DE FIXE à **ONZE** le nombre des membres de ladite commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
M. Jean Paul OLLIVIER - Mme Joëlle NEVEUX – Mme Annie CABASSE LAROCHE – Melle Fanny PAIGNON
– M. Johnny RODRIGUES – Mme Colette ANGLADE – Mme Sylvie SERGE CABITEN – M. Joël PASQUETTE
– Mme Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE – Mme Françoise CHAILLAN – Mme Joëlle DUMOND
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 24 CREATION DE LA COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES - SPORTS – LOISIRS – JEUNESSE »**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de la création de la Commission «Affaires Scolaires - Sports – Loisirs - Jeunesse»,
FIXE à **NEUF** le nombre des membres de ladite Commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
M. Florent VILLANOVA – Mme Joëlle NEVEUX – Mme Nicole LOTITO – M. Jean Christophe MILLIOT – M.
René CORGNOLO – Melle Fanny PAIGNON – M. Johnny RODRIGUES – Mme Sylvie SERGE CABITEN–
Madame Isabelle PLANTARD.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 25 CREATION DE LA COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES »**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de la création de la Commission «Interventions Sociales»,
FIXE à **SEPT** le nombre des membres de ladite Commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
Mme Liliane TISSERAND – Monsieur Patrick VEGAS – Mme Joëlle DUMOND – M. Joël PASQUETTE – M.
René CORGNOLO – Mme Nicole LOTITO – M. Johnny RODRIGUES
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 26 CREATION DE LA COMMISSION « FINANCES PUBLIQUES – AFFAIRES ECONOMIQUES –
ADMINISTRATION GENERALE »**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de la création de la Commission «Finances Publiques, Affaires Economiques et Administration
Générale»,
FIXE à **HUIT** le nombre des membres de ladite Commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
M. Michel BOUVARD – M. Jean Christophe MILLIOT – Mme Joëlle NEVEUX – M. Jean Claude CARPENTIER
Mme Joëlle DUMOND – Monsieur Paul HEIM – Mme Marie Claude GUERIN – Mme Annie CABASSE
LAROCHE
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 27 CREATION DE LA COMMISSION « URBANISME – TRAVAUX – MER – LITTORAL »**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de la création de la Commission «Urbanisme – Travaux – Mer - Littoral»,
FIXE à **DIX** le nombre des membres de ladite Commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
M. Jean Paul OLLIVIER – M. Michel BOUVARD – Mme Annie CABASSE LAROCHE – M. André COURTIL –
M. Jean Claude CARPENTIER – M René CORGNOLO – M. Philippe LEFEVRE – M. Michel TING - Mme
Colette ANGLADE – M. Patrick VEGAS
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 28 CREATION DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – FORET – SANTE
PUBLIQUE – SECURITE – INCENDIE »**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de la création de la Commission «Environnement – Cadre de Vie – Forêt – Santé Publique – Sécurité -
Incendie»,
FIXE à **NEUF** le nombre des membres de ladite Commission,
ELIT en qualité de membres de cette Commission :
M. Patrick VEGAS – Mme Michèle LETOT – Mme Marie Claude GUERIN – M. Philippe LEFEVRE – M. Michel
TING – M. Jean Claude CARPENTIER – Mme Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE – Mme Françoise
CHAILLAN – M. Paul HEIM
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 29 COMMISSION D'APPELS D'OFFRES - ELECTION DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT cinq membres titulaires et cinq membres suppléants conformément aux dispositions de l'article 22 du Code
des Marchés Publics,

CONFERE à la Commission d'appel d'offres compétence pour siéger en jury lorsque le Code des marchés publics le requiert.

ELIT en qualité de membres de cette Commission :

Membres titulaires : Philippe LEFEVRE - Joël PASQUETTE - Paul HEIM - André COURTIL - Michel TING

Membres suppléants : Liliane TISSERAND – Mme Joëlle NEVEUX – M. Florent VILLANOVA - M. Jean Claude CARPENTIER – M. René CORGNOLO

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

30 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE COURS INFERIEUR DE L'ARGENS (SIACIA)

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein dudit Syndicat :

M. André COURTIL	Délégué titulaire
Mme Marie Claude GUERIN	Déléguée titulaire
Mme Françoise CHAILLAN	Déléguée suppléante
M. Joël PASQUETTE	Délégué suppléant

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

31 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA BASSE VALLEE DE L'ARGENS (SIEBVA)

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein dudit Syndicat :

Déléguées titulaires :
M. Jean Paul OLLIVIER
M. Philippe LEFEVRE
Délégués suppléants :
M. André COURTIL
M. Michel TING

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

32 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGES (SMITOM)

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein dudit Syndicat :

Déléguées titulaires :
Mme Michèle LETOT
M. Michel BOUVARD
Délégués suppléants :
M. André COURTIL
Mme Marie Claude GUERIN

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

33 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION DE TRANSPORT ET D'AMENAGEMENT SCOLAIRE (SIVTAS)

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein dudit Syndicat :

Déléguées titulaires :
Mme Joëlle NEVEUX
M. Jean Christophe MILLIOT
Délégués suppléants :
M. Johnny RODRIGUES
Melle Fanny PAIGNON

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

34 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST (SEVE)

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein dudit Syndicat :

Délégués titulaires :
M. Michel BOUVARD
M. Paul HEIM
Délégués suppléants :
Mme Joëlle NEVEUX
M. Joël PASQUETTE

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

35 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU PAYS DES MAURES ET DU GOLFE DE SAINT TROPEZ (SIVOM – COMITE SYNDICAL)

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein dudit Syndicat :

Délégués titulaires :

Mme Michèle LETOT - M. Philippe LEFEVRE

Délégués suppléants :

M. Jean Claude CARPENTIER – M. Paul HEIM

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

36 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein dudit Syndicat :

Délégués titulaires :

Mme Colette ANGLADE

M. Michel BOUVARD

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

37 SYNDICAT MIXTE POUR LA MISE EN ŒUVRE D’UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE VAR EST (SCOT) – DESIGNATION DES DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein du SCOT :

Délégués titulaires :

M. Luc JOUSSE

M. Jean Paul OLLIVIER

Délégués suppléants :

Mme Nicole LOTITO

Mme Joëlle NEVEUX

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

38 ELECTION DES MEMBRES DE LA SOCIETE ANONYME ROQUEBRUNOISE D’AMENAGEMENT (SARA)

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur le Maire comme représentant permanent à l’Assemblée Générale des actionnaires,

DESIGNE Mesdames, Messieurs

M. Michel BOUVARD – M. Jean Claude CARPENTIER – M. Johnny RODRIGUES – M. Jean Christophe MILLIOT – Mme Françoise CHAILLAN – Mme Nicole LOTITO – Mme Joëlle DUMOND

comme mandataires représentant la Commune au Conseil d’Administration de la Société.

AUTORISE :

. Monsieur le Maire à assurer la présidence du Conseil d’Administration en son nom dans le cas où le Conseil d’Administration désignerait la Commune à cette fonction.

. Monsieur le Maire à occuper la fonction de Directeur Général de cette société,

. Monsieur le Président Directeur Général et les actionnaires à percevoir au titre de leurs fonctions respectives au sein de la Société une rémunération mensuelle de 1350 €, pour le Président Directeur Général et une indemnité de 150 € pour chaque administrateur au titre de jetons de présence à chaque réunion.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

39 CREATION DE LA COMMISSION « ATTRIBUTION DES LOTS DE PLAGE »

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de la création de la Commission «Attribution des lots de plage»,

DIT que cette Commission comprend, outre Monsieur le Maire, Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

ELIT en qualité de membres de cette Commission :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Michel BOUVARD	M. Jean Paul OLLIVIER
Mme Michèle LETOT	M. André COURTIL
M. Joël PASQUETTE	Mme Annie CABASSE LAROCHE
M. Jean Claude CARPENTIER	M. Jean Christophe MILLIOT
Mme Colette ANGLADE	M. Patrick VEGAS

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

40 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CONCESSIONNAIRES D’AMENAGEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

VALIDE le mode de passation des contrats de concessions d'aménagement,
DECIDE que la « Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement » sera une Commission permanente désignée jusqu'au terme du mandat,

ELIT en qualité de membres de cette commission :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jean Paul OLLIVIER	Mme Joelle NEVEUX
M. André COURTIL	M. René CORGNOLLO
M. Michel BOUVARD	Mme Marie Claude GUERIN
M. Philippe LEFEVRE	M. Michel TING
M. Joël PASQUETTE	Mme Michèle LETOT

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

41 RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE à 5 le nombre de conseillers municipaux et à 5 le nombre de membres nommés par le Maire, mentionnés à l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

ELIT en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- Mme Liliane TISSERAND
- M. Joël PASQUETTE
- Mme Nicole LOTITO
- Mme Annie CABASSE LAROCHE
- Mme Sylvie SERGE CABITEN

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

42 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de représentants de la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières du Var :

Délégué titulaire : Mme Michèle LETOT

Délégué suppléant : M. Paul HEIM

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

43 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANDRE CABASSE

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres du Conseil d'Administration du Collège André Cabasse :

- Titulaires :

. Mme Joëlle NEVEUX - M. Florent VILLANOVA

- Suppléants :

. M. Patrick VEGAS - M. Michel BOUVARD

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

44 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA MISSION LOCALE EST VAR

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de représentants de la Commune au sein de la Mission Locale Est Var :

M. Michel BOUVARD

Mme Nicole LOTITO

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

45 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST VAR

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de représentants de la Commune au sein de la Maison de l'Emploi de l'Est Var :

Monsieur Michel BOUVARD, délégué titulaire,

Madame Liliane TISSERAND, déléguée suppléante.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

46 RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

Mme Joëlle NEVEUX

Melle Fanny PAIGNON
M. Johnny RODRIGUES
M. Florent VILLANOVA
M. Michel BOUVARD

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

47 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX- CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de la création de la Commission Consultative pour les Services Publics Locaux,

FIXE à 10 le nombre des membres de la Commission, outre son Président, à savoir :

- 5 représentants du Conseil Municipal et 5 suppléants,

- 5 représentants d'usagers et 5 suppléants désignés par le Conseil Municipal,

DESIGNE en qualité de membres de cette Commission :

5 Représentants du Conseil Municipal délégués titulaires :

M. Philippe LEFEVRE

M. Joël PASQUETTE

Mme Michèle LETOT

M. André COURTIL

Mme Colette ANGLADE

5 Délégués suppléants :

M. Jean Paul OLLIVIER

Mme Marie Claude GUERIN

M. Jean Christophe MILLIOT

M. René CORGNOLO

Mme Joëlle NEVEUX

5 Représentant d'usagers :

M. Herbert ZAJDEL

M. André PASTRE

M. Maurice GEERAERTS

M. Jean Daniel VAILLANT

M. Gérard BRUN

5 Délégués suppléants :

M. Claude OLLIER

M. Georges DAVID

M. André BRASSART

M. Jacques DEWEZ

M. Luc SIMONCINI

Madame Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE quitte la séance à 16 h 45.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

48 RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

MAINTIENT à 5 le nombre de membres,

DESIGNE en qualité de membres :

3 élus :

M. Florent VILLANOVA

M. Jean Christophe MILLIOT

M. Joël PASQUETTE

2 personnes qualifiées :

M. Christian CANIZARES

M. Thierry CALVET

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

49 RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES IMPOTS

Après débat, le Conseil Municipal :

DRESSE la liste de contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Consultative des Impôts suivante :

Titulaires

BARINQUE Christian
810, avenue des Corailleurs
83370 SAINT AYGULF

Suppléants

CLOT Mireille
51, bd des Lucioles
83380 LES ISSAMBRES

DAVOUST René 124, impasse du Temps Perdu 83380 LES ISSAMBRES	CALICHON Danielle Place San Peïre 83380 LES ISSAMBRES
CARPENEL Gérard Quartier les Fourques 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	PALHIER Mickaël 31, rue des Portiques 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
BOURDOU Marc 6, Hameau du Moulin 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	BASLE Françoise 1, rue de la Valette 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
ESCOFFIER Alain 45, avenue Gabriel Péri 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	BAUX Martine Quartier les Basses Roques 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
CALVET Thierry 11, rue Pablo Picasso 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	BROCHET Laeticia 8, impasse Georges Brassens 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
BERTOLO Philippe 1, rue J. Roumanille – Les Provençelles 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	JOUBERT Yves 500, boulevard des Tritons 83380 LES ISSAMBRES
DEWEZ Jacques 18, impasse Georges Brassens 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	LEBAULT Pierre 34, corniche du Paradis 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
GHYSELEN Michel 3, impasse des 4 vents 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	LEMARCHAND Marie-Christine 65, rue du Bélier 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
GUERIN André Quartier Galande 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	MEURIER Claude 1, rue Honoré de Balzac 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
RAFFIN Angéline B.P. 59 83372 SAINT AYGULF CEDEX 2	OMARI Michel 471, avenue de la Caravelle 83380 LES ISSAMBRES
VAILLANT Jean-Daniel 88, allée du Lavandin 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	TRAVERS Alain 194, avenue Paul Cézanne 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
VACHE Elie 34, rue A. Daudet – Lotissement St Eloi 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	PROSILLICO Pierre 133, avenue des Malouins 83380 LES ISSAMBRES
PROU Jacques Quartier les Pétignons 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	PEIGNIER Chantal 79, avenue des Actinies 83380 LES ISSAMBRES
WOLFER Carole 62, boulevard du ver luisant 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS	VITALE Robert 54, rue Antoine de St Exupéry 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS
HAINAUT Daniel 32, avenue de la Lieutenante 83480 PUGET SUR ARGENS	LAURIS Nicolas 92, impasse des Lauriers 83480 PUGET SUR ARGENS

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

50 RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE L'INSTITUTION DE ZONES DE PUBLICITE AUTORISEE, DE PUBLICITE RESTREINTE OU DE PUBLICITE ELARGIE

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de membres pour siéger au sein du groupe de travail chargé de l'institution de zones de publicité autorisée, de publicité restreinte ou de publicité élargie :

- Mme Joëlle NEVEUX
- M. Joël PASQUETTE
- M. Paul HEIM
- M. Michel BOUVARD
- M. Françoise CHAILLAN

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

51 RENEGOCIATION D'EMPRUNT

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOpte le cadre d'intervention proposé,

DIT que dans le cas où une opération de renégociation se traduirait par le remboursement anticipé d'un emprunt ancien, et la souscription d'un nouveau, des règles proposées seront applicables.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

52 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – CONTRATS DE TERRITOIRE – CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme d'investissements de Roquebrune sur Argens qui entre dans le cadre du Contrat de Territoire du Conseil Général,

SOLLICITE du Conseil Général du Var une aide financière la plus haute pour financer ces travaux d'intérêt Départemental,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

53 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer à Monsieur l'Abbé Jérôme RENARD une indemnité annuelle de gardiennage de 464,49 €,

PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au Budget – compte 6282.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

54 VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A MONSIEUR LE RECEVEUR PERCEPTEUR DU MUY BUDGET DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer à Monsieur Bernard Guérin, Receveur Percepteur du Muy, l'indemnité de conseil qui peut être attribuée, chaque année, au Receveur Municipal chargé de gérer les fonds communaux, qui est calculée sur le montant réel des dépenses auxquelles sont appliqués des pourcentages,

PRECISE les taux,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif annexe de la Base de Voile et de Kayak et seront prévus, dans les mêmes conditions aux budgets suivants, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y aura pas de changement de Receveur Municipal,

DECIDE d'attribuer à Monsieur Bernard GUERIN, l'indemnité de confection budgétaire qui peut être attribuée à tout fonctionnaire de l'Etat chargé de préparer les documents budgétaires de la Base de voile et de Kayak.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

55 FIXATION DU TAUX DE LA TAXE MUNICIPALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXERCICE 2008

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE pour l'exercice 2008

➤ Le produit de la taxe des ordures ménagères à 3 313 000 euros,

➤ Le taux de cette taxe à : 12,15 %.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

56 FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2008

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE à 12 451 008 euros le produit fiscal attendu des contributions directes,

DECIDE DE FIXER les quatre taux communaux des taxes portées au cadre IV de l'état 1259 M1 de notification comme suit :

TAXE D'HABITATION 12,02 %

FONCIER BATI18, 33 %
FONCIER NON BATI46, 49 %
TAXE PROFESSIONNELLE 13, 99 %
VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

57 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D'ALLOUER une subvention complémentaire aux associations suivantes :

Protection animale de Roquebrune :	500 euros
Les Vendaires :	4 000 euros
Association Syndicale Autorisée de la Basse Vallée de l'Argens :	12 000 euros

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

58 ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES A L'ENCONTRE DE M. JEAN CLAUDE MERCIER

Après débat, le Conseil Municipal :

ANNULE le titre de recettes n° 318 pour l'exercice 2007, émis à l'encontre de Monsieur Jean Claude MERCIER.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

59 ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES A L'ENCONTRE DE M. GEORGES FOUCAUD VAN HEUVEN

Après débat, le Conseil Municipal :

ANNULE le titre de recettes n° 313 pour l'exercice 2007, émis à l'encontre de Monsieur Georges Foucaud VAN HEUVEN.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

60 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 07/195 au n° 08/30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heure 05.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 15 avril 2008

Le Maire,
Luc JOUSSE